



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT ANNUEL

2018

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Chloé BREHIN - Laval Agglomération

SOMMAIRE

Synthèse de l'année 2018

Chiffres clés

Faits marquants

Présentation générale du service

Le territoire desservi

La politique déchets de Laval Agglomération

Les missions et l'organisation du service

Les actions de communication et de sensibilisation

La Mayenne, un département labellisé "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage"

La collecte des déchets

L'organisation de la collecte

La collecte des déchets ménagers recyclables

La collecte des déchets ménagers résiduels

Les déchetteries

Les autres collectes

La valorisation des déchets

La valorisation des déchets recyclables

La valorisation des déchets ménagers résiduels

Indicateurs financiers

Bilan financier

Bilan recettes et dépenses

Information sur la TEOM et la redevance spéciale

Indicateurs selon la méthode ComptaCoût

Annexes

Synthèse de l'année 2018

Chiffres clés

- 95 834 habitants au 1^{er} janvier 2018,
- 3 807 requêtes adressées au service gestion des déchets,
- livraison de 1 850 bacs roulants,
- 508 320 passages en déchetteries,
- 18 314 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées,
- 8 580 tonnes de multimatériaux collectées,
- 251 jours de collecte en régie,
- 7,18 % taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- 54 agents au service gestion des déchets et 5 animateurs de tri,

Faits marquants

Différents évènements ont marqué l'année 2018 pour la gestion des déchets :

- la collecte des pneus usagés de silo en lien avec le conseil départemental de la Mayenne les 8 et 15 février 2018,
- l'opération collecte d'amiante les 26 et 27 janvier 2018,
- deux distributions de compost :
 - le 24 mars 2018 : à Laval, Saint-Berthevin, Louvigné et L'Huisserie,
 - le 3 novembre 2018 : à Laval, Saint-Berthevin, Louverné et Montigné,
- le renouvellement du marché des déchetteries et des bennes de quartier notifié le 1^{er} octobre 2018,
- l'ouverture de la déchetterie d'Entrammes le 12 novembre 2018,
- les déplacements des conteneurs enterrés de deux sites pour accompagner la résidentialisation de l'Ilot Mortier à Laval en lien avec Méduane Habitat, un des bailleurs lavallois,
- la mise en place d'une signalétique sur les points d'apport volontaire pour dissuader les dépôts sauvages,

Présentation générale du service

Le territoire desservi



Jusqu'au 31 décembre 2018, Laval Agglomération regroupait 20 communes.

Ce territoire couvrait une superficie de 433,21 km² et comptait 95 834 habitants au 1^{er} janvier 2018. La densité moyenne est de 221 habitants / km², soit l'équivalent d'une agglomération moyenne (Agglomération de Vannes : 206 habitants / km²).

Communes	Population
AHUILLE	1 806
ARGENTRE	2 766
BONCHAMP	5 900
CHALONS DU MAINE	709
CHANGE	5 764
LA CHAPELLE ANTHENAISE	975
ENTRAMMES	2 242
FORCE	1 035
LAVAL	49848
L'HUISSERIE	4 182
LOUVERNE	4 163
LOUVIGNE	1 108
MONTFLOURS	256
MONTIGNE LE BRILLANT	1 253
NUILLE SUR VICOIN	1 231
PARNE SUR ROC	1 332
ST BERTHEVIN	7 366
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1 151
ST JEAN SUR MAYENNE	1 654
SOULGE SUR OUETTE	1 098
TOTAL	95 834

Laval Agglomération exerce la compétence de gestion des déchets depuis 2001. Le conseil communautaire est l'organe délibérant présidé par le président de Laval Agglomération, François Zocchetto. Certaines des attributions du Conseil ont été déléguées au bureau communautaire. Les élus de la commission environnement travaillent avec les techniciens de Laval Agglomération pour émettre des avis sur les dossiers relatifs à la gestion des déchets et ce, avant les réunions de ces instances communautaires.

Le conseil départemental de la Mayenne s'est quant à lui vu confier la compétence de traitement des ordures ménagères résiduelles depuis le 1^{er} janvier 2003.

La politique déchets de Laval Agglomération

La politique de traitement des déchets de la collectivité relève d'une stratégie de gestion reposant sur :

- les projets annuels de performance : 6 actions en faveur de la diminution de l'impact environnemental et financier des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Laval Agglomération :
 - prévention et sensibilisation au tri ;
 - valorisation des déchets ;
 - déchetteries ;
 - collecte ;
 - traitement des déchets hors déchetteries, optimisation du service.
- le projet de territoire :
 - prévention des déchets : "jeter moins, jeter mieux" ;
 - valorisation des flux de collecte sélective ;
 - communication sur l'éco-consommation ;
 - lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - incitation au recyclage, à la gestion au domicile des végétaux.
- le projet de service :
 - garantir une qualité de service public ;
 - veiller à la sécurité des usagers et des agents ;
 - optimiser les coûts du service.

En fonction du type de déchets, le mode de collecte est différent : porte à porte, apport volontaire dans des bornes enterrées ou aériennes ou dans des bennes de quartiers, dépôts en déchetteries.

Le mode de traitement diffère également en fonction du type de déchets.

Des solutions sont mises en place pour que certains objets qui peuvent être réutilisés par d'autres ne soient pas jetés : c'est le principe du "réemploi".

Certains dépôts ne sont pas réutilisables en l'état, ils sont donc recyclés en de nouveaux objets ou recyclés en de nouveaux produits : il s'agit de la "valorisation matière".

Les déchets qui ne peuvent pas être réutilisés ou valorisés sous forme de matière sont brûlés et valorisés en énergie.

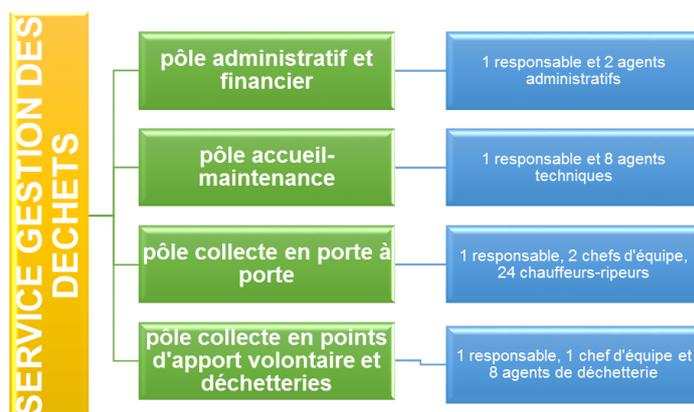
Enfin, quand aucune de ces valorisations n'est possible, les déchets ultimes sont enfouis.

Les missions et l'organisation du service

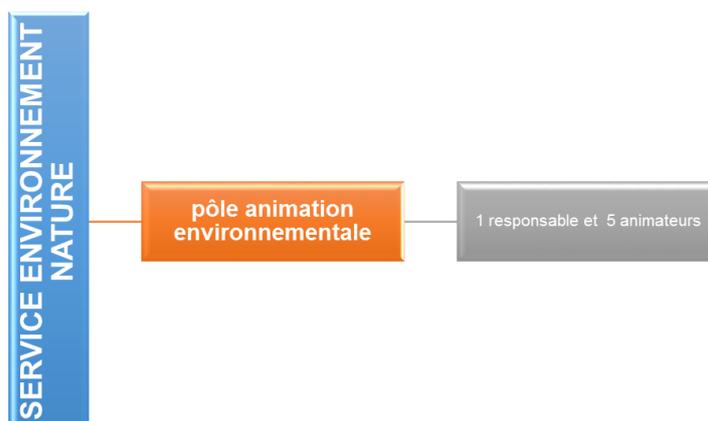
La gestion des déchets repose sur deux services distincts :

- le service "gestion des déchets" compte 54 agents basés :
 - au centre technique municipal de Laval ;
 - rue Prosper Brou ;

- dans les 8 déchetteries du territoire.



- le pôle "animation environnementale" du service "environnement nature" avec ses 6 agents basés au centre initiation nature du bois de L'Huisserie



Les différentes missions de collecte et de traitement sont mises en œuvre soit par les services de Laval Agglomération soit par différents prestataires, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Ainsi, sont exercées en régie :

- la collecte en porte à porte et en bacs de regroupement des ordures ménagères résiduelles ;
- la collecte en porte à porte des multimatériaux dans les rues étroites de la ville de Laval ;
- la gestion des déchetteries ;
- le suivi, le contrôle et l'évaluation des interventions des prestataires ;

- la définition du financement du service public ;
- la gestion administrative et facturation ;
- la gestion de l'accueil ;
- la gestion des interventions diverses liées à la pré-collecte ou aux points d'apport volontaire : livraison, installations, lavage, réparation, compactage...

Des prestataires assurent les missions suivantes :

- la collecte en porte à porte des multimatériaux ;
- la collecte des points d'apport volontaire ;
- la collecte des déchetteries ;
- le tri des déchets ;
- le traitement des déchets ;
- le broyage des déchets verts en déchetteries.

Enfin, un choix politique a été fait pour confier des missions d'insertion à des associations :

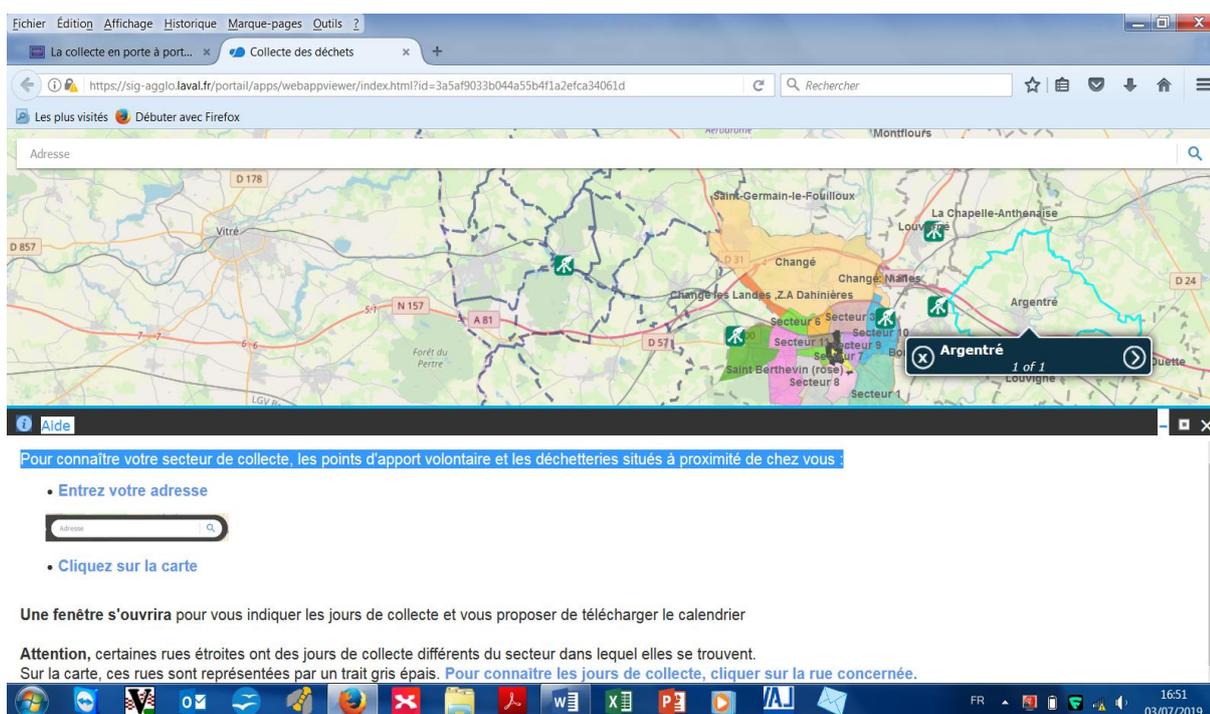
- le broyage en déchetterie (GENIE) ;
- l'animation et sensibilisation (GLEAM) ;
- une clause d'insertion dans le lot n°3 du marché traitant des déchets verts des déchetteries et des bennes de quartier (GENIE).

Les principales étapes de la gestion des déchets sont les suivantes :

- pré-collecte :
 - mise en place de points d'apport volontaires : prestataires ;
 - livraison de bacs roulants, permanents ou temporaires dans le cadre de manifestations : régie.
- collecte :
 - en porte à porte :
 - les ordures ménagères : bacs gris en régie ;
 - les multimatériaux : bacs jaunes par les prestataires, sauf pour les rues étroites de Laval où intervient la régie.
 - en point d'apport volontaire : prestataires
 - le verre : conteneurs aériens ou enterrés ;
 - les multimatériaux : conteneurs aériens ou enterrés ;
 - les ordures ménagères : conteneurs enterrés uniquement.
 - en déchetteries :
 - la gestion des sites en régie ;
 - le compactage des bennes en régie ;
 - le broyage des déchets verts : prestation d'insertion ;
 - le transport des bennes : prestataire.

- prévention : la mise en place d'actions, d'animations et d'interventions, par la régie et des associations.
- communication :
 - la sensibilisation des usagers ;
 - la valorisation de la prévention.
- administration :
 - la relation à l'utilisateur ;
 - la facturation des professionnels ;
 - la gestion des exonérations de TEOM ;
 - la gestion de la facturation de la redevance spéciale ;
 - le suivi financier des marchés ;
 - le suivi des contrats et des conventions.
- technique :
 - le travail en lien avec les communes, élus et techniciens ;
 - le travail en lien avec les autres services de Laval Agglomération, ainsi qu'avec les élus ;
 - l'établissement et le suivi des marchés ;
 - l'organisation des interventions ;
 - la gestion des agents du service.
- traitement et valorisation :
 - en lien avec le conseil départemental de la Mayenne pour :
 - l'accueil au quai de transfert de Laval ;
 - l'acheminement des déchets à Pontmain ;
 - l'incinération des déchets à Pontmain.
 - en lien avec les prestataires privés pour :
 - le tri ;
 - la valorisation ;
 - la revente de certains flux ;
 - la transformation et la valorisation en CSR ;
 - l'enfouissement.
- la sensibilisation en matière de gestion des déchets :
 - les scolaires ;
 - les adultes ;
 - en porte à porte : dans le cadre d'ouverture de sites de conteneurs enterrés ;
 - en porte à porte : prévention des refus de collecte ;
 - les animations lors d'événementiels ;
 - visites de sites ;
 - sensibilisation au compostage ;
 - sensibilisation des gros producteurs ;
 - sensibilisation des entreprises à la réglementation 5 flux.
- la relation à l'utilisateur :
 - pour apporter réponse aux usagers : le pôle accueil maintenance du service de gestion des déchets ;

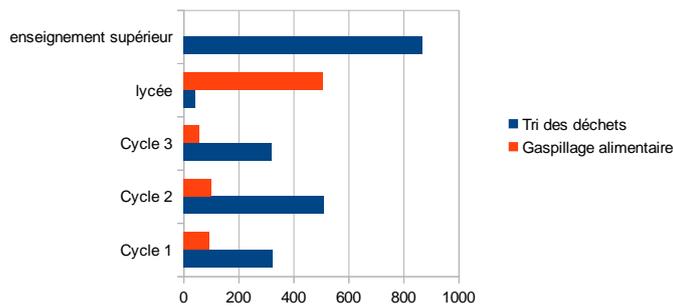
- pour enregistrer et traiter les demandes des usagers liées aux collectes, aux bacs roulants, aux conteneurs enterrés ou aériens, aux dépôts sauvages, aux besoins liés à des manifestations ;
 - pour permettre le suivi des requêtes et enclencher les interventions techniques nécessaires ;
 - numéro unique : 02.43.53.74.11.00.
 - courriel : dechets@agglo-laval.fr
 - site internet : www.agglo-laval.fr
- UTILE AU QUOTIDIEN / DECHETS, COLLECTE ET VALORISATION
- les calendriers de collecte en consultation ;
 - les informations des déchetteries ;
 - les informations sur le tri et le recyclage.
- les calendriers de collecte distribués
 - la carte interactive : <https://sig-agglo.laval.fr/portail/apps/webappviewer/index.html?id=3a5af9033b044a55b4f1a2efca34061d>



Les actions de communication et de sensibilisation par le pôle "animation"

La prévention et la valorisation des déchets sont assurées par 5 animateurs. Les actions menées concernent la réduction, le tri des déchets, le compostage, la prévention du gaspillage alimentaire et l'économie circulaire.

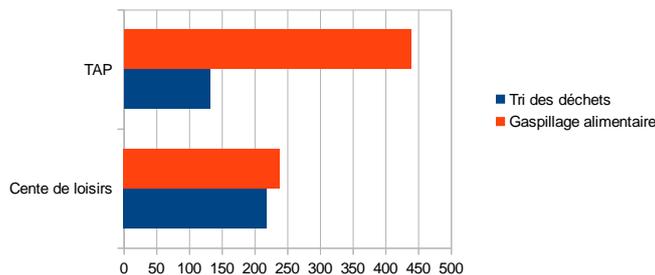
Nombre de personnes en fonction de la thématique et du niveau scolaire



Les activités extra-scolaires :

- elles sont possibles les mercredis et pendant les vacances scolaires, en fonction des activités du service, selon les créneaux d'animations, pour les centres de loisirs de Laval Agglomération.
- le pôle répond aussi aux sollicitations des mairies, afin d'assurer des animations dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP).
- la majorité des animations lors des TAP a concerné la thématique du gaspillage alimentaire, en lien avec l'accompagnement des jeunes d'Unis cité.

Nombre de personnes touchées dans le cadre extrascolaire en fonction de la thématique



Tout au long de l'année, le pôle est également sollicité pour réaliser des actions dans des structures telles que maisons de retraite, collectivités, restaurateurs, afin de rappeler les consignes de tri des déchets.

Les activités "grand public" en 2018 concernent essentiellement la participation à des événements à la demande de structures et à diverses manifestations :

- "exposciences" les 15 et 16 mars : organisée par le CCSTI de Laval, le pôle a proposé un stand prévention des déchets à la salle polyvalente.

- "Changé ô jardin" de printemps le dimanche 6 mai : organisé par la ville de Changé, le pôle a proposé un stand sur le compostage, le broyat disponible en déchetterie, les déchets chimiques ménagers et un stand démo Lombricomposteur. Il a aussi programmé un spectacle intitulé "Lombric fourchu sauve ta planète".
- "Changé ô jardin" d'automne le dimanche 14 octobre : le pôle a proposé un stand autour du compostage.
- Distribution de compost : le pôle a participé aux deux distributions de compost proposées par le service gestion des déchets.
- La fête du jeu le samedi 2 juin : le pôle a notamment proposé un jeu de plateau sur le compostage.
- Student night le jeudi 24 octobre : animation d'un stand autour des bonnes pratiques du tri des déchets.
- La semaine européenne du développement durable :
 - Jeudi 31 mai : le tri des déchets ;
 - Vendredi 1er juin : présentation d'un camion de collecte ;
 - Samedi 2 juin : le tri des déchets ;
 - Dimanche 3 juin : le tri des déchets ;
 - Lundi 4 juin : visite du centre de tri de Séché.
- la semaine européenne de réduction des déchets :
 - samedi 17 novembre : ateliers participatifs de réparation et de cuisine pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
 - mercredi 21 novembre : information sur le compostage et distribution de bio seaux et atelier cuisine anti-gaspi pour les enfants inscrits en accueil de loisirs de Laval ;
 - du lundi 19 au mercredi 21 novembre : défi Textile ;
 - samedi 24 novembre : conférence interactive sur le Développement Durable et les Déchets.

Les portes à portes : le pôle, en parallèle des animations et des manifestations, intervient dans le cadre de refus de collecte, de dépôts sauvages ou d'ouverture de conteneurs enterrés.

Animation et entretien du parc des composteurs collectifs de Laval Agglomération :

- L'entretien et le suivi des composteurs est assuré par le pôle.
- Subvention de Laval Agglomération pour l'achat de composteurs individuels à hauteur de 25€ :
 - depuis 2004, 4158 composteurs ont été subventionnés pour les 20 communes;
 - en 2018, 90 particuliers ont demandé la participation financière pour l'achat de leur composteur.

- 7 animations "café compost" ont été réalisées.

La Mayenne, un département labellisé "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage"

Depuis 2014, la Mayenne est un territoire labellisé "territoire zéro gaspillage, zéro déchet".

Le conseil départemental a développé depuis plusieurs années une animation territoriale importante avec une forte adhésion des communautés de communes, pour la prévention des déchets, le plan climat énergie territoriale et le plan de prévention et de gestion des déchets du BTP.

Des actions phares sont proposées ou déjà mises en oeuvre :

- valorisation de 4 000 tonnes de pneus usagés de silo à la cimenterie Lafarge ;
- réduction du gaspillage alimentaire : dans la restauration collective et chez les particuliers : travail en étroite collaboration avec Laval Agglomération, territoire pilote;
- biodéchets : réduire l'apport de déchets verts en déchetteries ;
- méthanisation : coordination départementale des projets et mobilisation des gisements ;
- mise en oeuvre du plan de gestion des déchets du BTP ;
- élaboration et mise en oeuvre d'une stratégie de communication pour promouvoir les "répar'acteurs" ;
- développement de l'économie circulaire avec les partenaires de la démarche « En Mayenne, j'éco-développe » ;
- réalisation d'une étude départementale de caractérisation des ordures ménagères résiduelles ;
- association de l'économie sociale et solidaire aux différents projets ;
- accompagnement des Mayennais vers l'économie de fonctionnalité.

La collecte des déchets

La production globale de déchets de l'agglomération approche de 579 kg / habitant et par an.

TYPE DE DECHETS	TONNAGE 2016	TONNAGE 2017	TONNAGE 2018	EVOLUTION
ORDURES MENAGERES	18 627,300	18 352,160	18 313,000	-0,21%
C. sélective verre	2 986,596	3 075,480	3 168,800	3,03%
C. sélective multimatériaux	6 104,420	6 326,300	6 340,640	0,23%
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	9 091,016	9 401,780	9 509,440	1,15%
Bois	1 880,160	1 869,760	1 986,300	6,23%
Déchets verts	9 966,210	9 507,860	9 798,110	3,05%
Gravats	6 689,300	7 537,380	7 832,360	3,91%
Encombrant	409,100	0,000	0,000	
Tout venant	3 412,160	3 829,440	4 147,200	8,30%
Cartons	516,200	572,060	620,740	8,51%
Ferrailles	845,100	878,880	902,780	2,72%
Refus déchets verts	0,000	23,180	16,040	-30,80%
Benne Meubles	704,760	1 030,280	1 151,600	11,78%
Encombrants caissons réemploi Emmaus	92,631	106,569	137,776	29,28%
TOTAL COLLECTE AUTRES DECHETS	24 515,621	25 355,409	26 592,906	4,88%
COLLECTE DMS (Toxiques)	110,793	121,601	111,407	-8,38%
COLLECTE ECO-DDS	67,512	66,746	85,362	27,89%
DECHETS ELECTRONIQUES	635,427	573,155	543,117	-5,24%
AMIANTE	6,651	4,860	4,880	0,41%
GRAVATS AMIANTES	9,280	0,000	0,000	0,00%
ENCOMBRANTS EMMAUS	90,166	78,000	94,000	20,51%
TEXTILES	95,123	104,915	79,837	-23,90%
TOTAL DECHETS	53 248,889	54 058,626	55 333,949	2,36%

L'organisation de la collecte

La collecte des déchets relève donc de la compétence de Laval Agglomération.

Une régie assure la collecte des ordures ménagères en porte à porte ainsi que la collecte sélective dans les rues étroites de Laval.

La collecte sélective est organisée en 2 flux : le flux "verre" et le flux "multimatériaux".

Les ménages sont dotés en bacs roulants individuels, pour les ordures ménagères et pour les multimatériaux, sauf s'ils utilisent des bacs de regroupement ou des conteneurs enterrés. Ces bacs sont la propriété de Laval Agglomération.

La collecte du verre se fait toujours en apport volontaire, soit en conteneurs aériens, soit en conteneurs enterrés.

Liste des déchets pris en charge par Laval Agglomération :

- par le biais de la REP textiles : les textiles, le linge de maison, la maroquinerie, les chaussures ;
- les meubles ;
- les papiers ;
- tous les emballages recyclables : carton, plastique, métallique ;
- le verre recyclable : bouteilles et bocaux, mais pas les objets en verre ;
- les ordures ménagères résiduelles ;
- les ferrailles ;
- les déchets verts ;
- le bois ;
- le tout venant ;
- les gravats ;
- les déchets toxiques ;
- l'électro-ménager et les appareils électriques ;
- les piles et les batteries ;
- les cartouches d'encre ;
- les radiographies ;
- les néons, les diverses ampoules ;
- les huiles minérales et végétales ;
- les filtres à huile

Répartition des points d'apport volontaire au 31 décembre 2018

Communes	Nb de PAV aériens	Nb de PAV enterrés	Points de regroupement bacs
Ahuillé	3		18
Argentré	3	6	24
Bonchamp	12	2	23
Châlons du maine	2		5
Changé	10	26	27
Chapelle Anthenaïse	2	1	11
Entrammes	6	3	15
Forcé	3	1	3
Laval	79	82	36
L'Huisserie	6	10	10
Louverné	8	3	22
Louvigné	2		11
Montflours	1		5
Montigné	3	1	13
Nuillé sur vicoin	4		26
Parné sur Roc	0	3	13
St Berthevin	14	2	29
St Germain le Fouilloux	2	5	17
St Jean sur Mayenne	4	5	18
Soulgé sur Ovette	2	1	16
TOTAL	166	151	342

La collecte des déchets ménagers recyclables

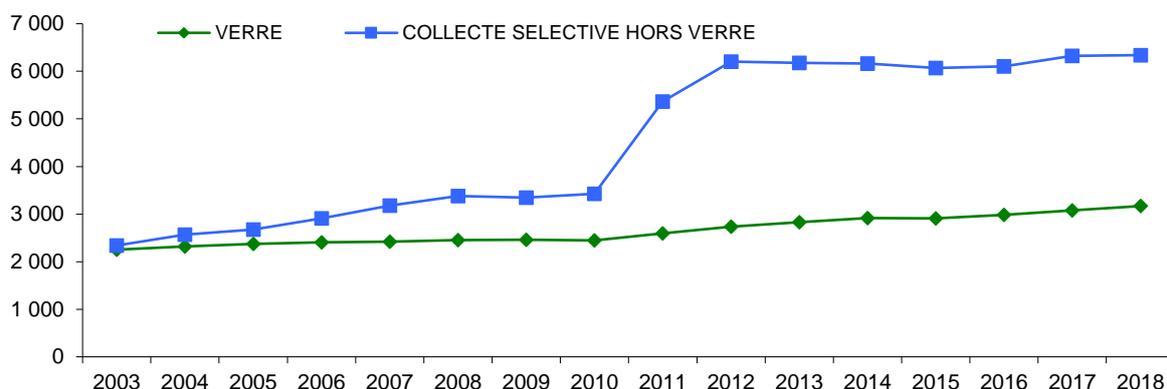
Les tonnages

Le tonnage de verre est encore en progression par rapport à 2017 de + 3,03 %. Le ratio de verre collecté est désormais de 33 kgs / hab / an.

La collecte des multimatériaux a légèrement progressé en 2018 à + 0,23 % pour atteindre désormais 66 kgs / hab / an.

Au global, la collecte sélective est en hausse de 1,15 %.

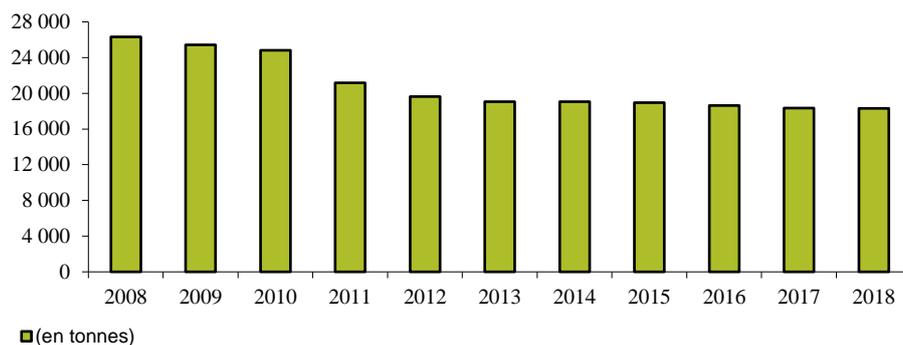
	Tonnages 2010	Tonnages 2017	Tonnages 2018	2018/2017	2018/2010	Nb kg/hab 2018 *
VERRE						
- en Point d'Apport Volontaire	2 448,560	2 176,530	2 367,985	8,80%		
- en Conteneurs Enterrés		898,950	800,815	-10,92%		
TOTAL VERRE	2 448,560	3 075,480	3 168,800	3,03%	29,41%	33,07
MULTIMATERIAUX :						
- en Point d'Apport Volontaire	3 404,780	582,940	593,066	1,74%		
- en Conteneurs Enterrés	24,980	959,480	1 088,994	13,50%		
- en Porte A Porte	0,000	4 751,200	4 527,960	-4,70%		
- en Porte A Porte par régie		32,680	130,620	299,69%		
TOTAL MULTIMATERIAUX	3 429,760	6 326,300	6 340,640	0,23%	84,87%	66,16
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	5 878,320	9 401,780	9 509,440	1,15%	61,77%	99,23
* Population municipale INSEE au 1/01/2018 :		95 834	habitants			



La collecte des déchets ménagers résiduels

Depuis 2010, on note une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères résiduelles. La collecte en porte à porte est effectuée une fois par semaine dans chacune des 20 communes de l'Agglomération.

Type de déchets	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018
(en tonnes)	26 304,560	25 435,830	24 802,780	21 157,350	19 645,120	19 048,600	19 078,860	18 961,280	18 627,300	18 352,160	18 313,980



Les usagers de Laval Agglomération peuvent évacuer leurs ordures ménagères résiduelles soit en bacs individuels collectés par la régie en porte à porte ou en point de regroupement, soit dans des bacs de regroupement collectés là encore par la régie, soit dans des conteneurs enterrés collectés par un prestataire, Véolia, suivant le marché de collecte en date du 1^{er} janvier 2018.

Année	Population municipale	Collecte en bacs	Collecte en conteneurs enterrés	TOTAL tonnages	Kg/hab./an
2010	92 999	24 702,400	100,380	24 802,780	267
2011	94 031	20 753,470	403,880	21 157,350	225
2012	94 997	18 633,740	1 011,380	19 645,120	207
2013	95 608	17 356,900	1 691,700	19 048,600	199
2014	95 838	16 938,740	2 140,120	19 078,860	199
2015	95 787	16 414,000	2 547,280	18 961,280	198
2016	95 741	15 539,440	3 087,860	18 627,300	195
2017	95 675	14 698,000	3 654,160	18 352,160	192
2018	95 834	14 235,740	4 078,240	18 313,980	191
Evolution tonnages 2018/2017				-0,21%	
Evolution tonnages 2018/2010				-26,16%	

La production d'ordures ménagères résiduelles s'élève à presque 18 314 tonnes, soit un ratio de 191 kgs / habitant / an, contre une moyenne départementale de 163 kgs / habitant / an.

La moyenne nationale était en 2015 de 261 kg/hab/an de production d'ordures ménagères (source ADEME référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets – données 2015).

Les déchetteries



Chacune des huit déchetteries du territoire est gardiennée en régie.

Des horaires d'été et d'hiver, suivant le calendrier national, ont été appliqués en 2018.

LIEU		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MONTIGNÉ route d'Ahuillé	ETE	14h-17h30		9h30-12h	9h30-12h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	
	HIVER	14h-17h		9h30-12h	9h30-12h	14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	
LOUVIGNÉ route d'Argentré	ETE	9h30-12h		14h-18h	14h-18h	9h30-12h	9h-12h 14h-18h	
	HIVER	9h30-12h		14h-17h30	14h-17h	9h30-12h	9h-12h 14h-17h30	
BONCHAMP route de Louverné	ETE	14h-18h	9h - 12h 14h - 18h	14h-18h		9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	
	HIVER	14h-17h30	9h - 12h 14h - 17h	14h-17h30		9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	
ENTRAMMES ateliers municipaux	ETE	14h - 17h30		14h - 17h30			9h-12h 14h-18h	
	HIVER	14h - 17h		14h - 17h			9h - 12h 14h - 17h	
LAVAL zone des Touches	ETE	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h
	HIVER	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
LOUVERNÉ route de la Chapelle Anthenaïse	ETE	9h-12h		9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h-12h	9h - 12h 13h30 - 18h	
	HIVER	9h-12h		9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	9h-12h	9h - 12h 13h30 - 17h30	
SAINT BERTHEVIN zone du Châtelier	ETE	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h
	HIVER	9h - 12h 14h - 18h	14h - 17h30	9h - 12h 14h - 18h	14h - 17h30	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
L'HUISSIERIE Z.A. du Grand Chemin		14h-18h		9h-12h 14h-18h		14h-18h	9h - 12 h 14h- 18h	

La fréquentation des déchetteries est en hausse constante depuis 2011.

Les usagers ont adopté ce geste de tri leur permettant de déposer certains déchets ne pouvant pas être collectés avec les ordures ménagères. Ils se rendent sur les 8 déchetteries du territoire. Les amplitudes horaires d'ouverture permettent un accueil conséquent du lundi au dimanche midi ce qui favorise les gestes de tri.

Ces établissements sont équipés de diverses bennes (tout venant, bois, cartons, ferrailles, gravats, déchets verts, meubles), mais aussi de bornes aériennes pour déposer le verre et les multimatériaux, de contenants spécifiques (piles, huiles usagées...), de caissons fermés et interdits au public pour divers déchets (toxiques, électriques et électroniques) et de bornes de partenaires spécifiques (Emmaüs, La Croix Rouge, Le Relais...).

Les agents de déchetteries accueillent, conseillent et orientent les usagers dans leurs gestes de tri.

Depuis septembre 2012, les déchets des professionnels sont acceptés s'ils ont contractualisé avec Laval Agglomération. Cette contractualisation déclenche la facturation du dépôt de certains flux, selon un barème transmis aux contractants.

Déchetteries	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017	Evolution 2018/2010
BONCHAMP	50 123	61 140	60 271	62 032	63 905	70 251	65 171	68 321	4,83%	36,31%
ENTRAMMES	9 416	8 892	8 582	10 702	10 315	9 098	9 291	10 247	10,29%	8,83%
LAVAL	121 373	124 380	122 824	134 159	137 130	142 019	147 597	148 228	0,43%	22,13%
L'HUISSERIE	40 008	34 986	51 067	52 063	50 407	53 493	53 994	53 245	-1,39%	33,09%
LOUVERNE	34 686	39 543	41 890	45 720	44 422	46 965	49 631	51 803	4,38%	49,35%
LOUVIGNE	23 120	29 476	30 021	34 520	33 585	38 261	35 135	35 036	-0,28%	51,54%
MONTIGNE	20 208	23 661	24 121	33 136	33 126	31 873	32 195	33 179	3,06%	64,19%
ST BERTHEVIN	82 667	84 364	84 268	92 535	86 364	86 352	102 198	108 261	5,93%	30,96%
TOTAL	381 601	406 442	423 044	464 867	459 254	478 312	495 212	508 320	2,65%	33,21%

Le marché de collecte et de traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes de quartiers a été renouvelé au 1^{er} octobre 2018. Il intègre les REP pour les meubles et les déchets toxiques. Les prestations de ce marché sont réparties en 5 lots :

- lot n°1 : collecte et transport, lot attribué à Séché Transports ;
- lot n°2 : traitement des déchets, hors déchets verts, déchets toxiques et ferrailles, lot attribué à Séché éco-industries ;
- lot n°3 : traitement des déchets verts, lot attribué à Sede ;

- lot n°4 : collecte et traitement des déchets toxiques, lot attribué à Triadis ;
- lot n°5 : collecte et traitement de l'amiante, lot attribué à Triadis.

La collecte et le traitement des déchets électroniques et électriques (DEEE) sont assurés par un éco-organisme, "Ecologic" qui travaille avec des prestataires. Laval Agglomération a adhéré à la filière en conventionnant avec l'OCAD3E, l'organisme coordonnateur en charge de ce flux. Une compensation financière de 42 426 € a été versée à Laval Agglomération en 2018.

Il existe plusieurs filières de traitement selon la nature des déchets :

- les déchets mis en décharge ;
- les gravats : enfouissement en classe 3 ;
- le tout venant : enfouissement en classe 2 ;
- les encombrants : triés par catégorie, la partie non recyclable est enfouie en classe 2 ;
- l'amiante (Triadis) : enfouissement en classe 1 ;
- les déchets éliminés par incinération ;
- les déchets toxiques (Triadis) ;
- les déchets recyclés ;
- l'huile de vidange (Chimirec) : régénération ;
- la ferraille (Passenaud) : pour les fonderies et aciéries ;
- le bois (Séché) : utilisé pour l'aggloméré ;
- les déchets verts (Sede) : broyage et compostage ;
- les cartons: (filière collecte sélective) : recyclés en papeteries ;
- les Déchets Electroniques (DEEE) : traitement assuré par l'Eco-organisme ECOLOGIC ;
- les piles (Triadis / Screlec) : valorisation énergétique et recyclage ;
- les cartouches d'imprimante (Triadis) : nettoyage, réemploi et valorisation matière ou énergétique ;
- les huiles alimentaires (Triadis /Ecogras) ;
- les batteries (Triadis).

Les tonnages ont également progressé de près de 5% par rapport à 2017.

Déchetteries	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution 2018/2017			
BONCHAMP	2 009,880	1 861,790	-7,37%			
ENTRAMMES	305,200	404,380	32,50%	(ouverture de la nouvelle déchetterie le 12 novembre 2019)		
LAVAL	9 496,500	9 991,330	5,21%	(avec ferraille, sans toxiques)		
L'HUISSERIE	1 727,680	1 923,100	11,31%			
LOUVERNE	2 040,920	1 943,960	-4,75%			
LOUVIGNE	1 313,520	1 322,620	0,69%			
MONTIGNE	1 024,480	1 152,820	12,53%			
ST BERTHEVIN	3 987,200	4 359,870	9,35%			
TOTAL	21 905,380	22 959,870	4,81%			

L'évolution des tonnages peut être analysée selon les flux ou selon les déchetteries. Les tonnages sont globalement en progression.

Communes	Déchets verts			Gravats		
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution
BONCHAMP	978,520	970,750	-0,79%	558,020	446,600	-19,97%
ENTRAMMES	191,500	221,240	15,53%		28,480	
LAVAL	2 266,940	2 295,930	1,28%	3 939,160	4 210,300	6,88%
L'HUISSERIE	656,500	695,240	5,90%	539,600	630,380	16,82%
LOUVERNE	765,020	755,520	-1,24%	695,460	608,820	-12,46%
LOUVIGNE	556,900	539,500	-3,12%	316,860	315,200	-0,52%
MONTIGNE	428,680	495,220	15,52%	251,600	275,160	9,36%
ST BERTHEVIN	1 509,960	1 634,710	8,26%	1 236,680	1 317,420	6,53%
TOTAL (en tonnes)	7 354,020	7 608,110	3,46%	7 537,380	7 832,360	3,91%

Communes	Cartons			Ferraille		
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution
BONCHAMP	46,020	51,660	12,26%	62,660	70,300	12,19%
ENTRAMMES		2,960			3,480	
LAVAL	251,620	259,240	3,03%	413,700	387,240	-6,40%
L'HUISSERIE	56,100	63,260	12,76%	68,440	73,620	7,57%
LOUVERNE	40,380	46,880	16,10%	77,060	76,300	-0,99%
LOUVIGNE	32,260	37,080	14,94%	54,720	60,600	10,75%
MONTIGNE	23,520	29,260	24,40%	43,440	52,780	21,50%
ST BERTHEVIN	122,160	130,400	6,75%	158,860	178,460	12,34%
TOTAL (en tonnes)	572,060	620,740	8,51%	878,880	902,780	2,72%

Communes	Bois			Tout venant		
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution
BONCHAMP	112,360	101,100	-10,02%	252,300	221,380	-12,26%
ENTRAMMES		4,300		113,700	143,920	26,58%
LAVAL	876,440	916,420	4,56%	1 748,640	1 922,200	9,93%
L'HUISSERIE	131,000	155,960	19,05%	276,040	304,640	10,36%
LOUVERNE	181,700	168,460	-7,29%	281,300	287,980	2,37%
LOUVIGNE	145,660	155,360	6,66%	207,120	214,880	3,75%
MONTIGNE	115,140	124,440	8,08%	162,100	175,960	8,55%
ST BERTHEVIN	307,460	360,260	17,17%	652,080	738,620	13,27%
TOTAL (en tonnes)	1 869,760	1 986,300	6,23%	3 693,280	4 009,580	8,56%

Type de déchets	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution 2018/2017
Bois	1 869,760	1 986,300	6,23%
Déchets verts	7 354,020	7 608,110	3,46%
Gravats	7 537,380	7 832,360	3,91%
Tout venant	3 693,280	4 009,580	8,56%
Cartons	572,060	620,740	8,51%
Ferrailles	878,880	902,780	2,72%
TOTAL	21 905,380	22 959,870	4,81%

Les déchets verts déposés en déchetteries ou en bennes de quartier sont dirigés vers une plateforme de broyage-compostage. Malheureusement, d'autres déchets sont mêlés aux déchets verts, ce qui génère des refus de déchets. Ce tonnage a baissé en 2018.

	Tonnage 2017	Tonnage 2018
Refus bennes déchets verts	23,180	16,040

Les déchets ménagers spéciaux sont également collectés en déchetterie. Ils sont répartis de la façon suivante :

- les huiles de vidange ;
- les huiles alimentaires ;

- les batteries ;
- les piles, les bidons et emballages souillés ;
- les néons et les ampoules ;
- les autres DMS, DMS standard à savoir :
 - les emballages pleins ;
 - les produits non identifiés ;
 - les aérosols pleins ;
 - les filtres à huile ;
 - les radiographies ;
 - les consommables ;
 - le mercure.

(En tonnes)	Huiles vidange	Huiles alimentaires	Batteries	Piles	Bidons d'huile Emb. Souillés	Néons ampoules	Autres D.M.S.	Total
BONCHAMP	2,790	0,946	1,615	0,850	1,385	0,109	2,218	9,913
LAVAL	8,730	4,457	0,972	3,145	9,479	1,297	17,789	45,869
L'HUISSERIE	2,130	0,340	1,146	0,485	1,909	0,329	2,232	8,571
LOUVERNE	2,410	0,769	0,197	0,606	2,250	0,134	2,382	8,748
LOUVIGNE	4,900	0,478	0,272	0,473	2,069	0,151	1,484	9,827
MONTIGNE	1,980	0,480	0,301	0,430	1,027	0,152	1,604	5,974
ENTRAMMES					0,214		0,106	0,320
St BERTHEVIN	4,945	1,237	2,010	1,321	3,582	0,742	8,348	22,185
TOTAL 2018	27,885	8,707	6,513	7,310	21,915	2,914	36,163	111,407
TOTAL 2017	34,070	10,723	6,298	8,197	18,972	2,636	40,705	121,601
Evolution 2018/2017	-18,15%	-18,80%	3,41%	-10,82%	15,51%	10,55%	-11,16%	-8,38%

Les déchets électriques et électroniques sont collectés en 4 catégories :

- les écrans ;
- les petits appareils ménagers ;
- le gros électro-ménager hors froid ;
- le gros électro-ménager froid.

On note une baisse sensible des tonnages en 2018 par rapport à l'année 2017.

Type de déchets	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution
Ecrans	95,232	77,662	-18,45%
Petits Appareils Ménagers (PAM)	230,625	228,027	-1,13%
GEM Hors Froid	155,628	153,625	-1,29%
GEM Froid	91,670	83,803	-8,58%
Total	573,155	543,117	-5,24%

Les autres collectes

Les collectes ponctuelles

Des bennes à déchets verts sont mises en place ponctuellement dans 6 communes de Laval Agglomération.

Commune	Période	Fréquence
Laval	Du 02/03 au 30/11	1 x semaine
Forcé	Du 17/03 au 24/11	1 x semaine
Montfleurs	Du 17/03 au 24/11	1 x 15 jours
Nuillé sur Vicoin	Du 31/03 au 27/10	1 x semaine
Parné sur Roc	Du 17/03 au 24/11	1 x semaine
St Germain Le Fouilloux	Du 17/03 au 17/11	1 x semaine ou 1x 15 jours (<i>selon période</i>)

Le tonnage des déchets verts est en hausse et il convient donc de développer les actions de sensibilisation des usagers aux techniques alternatives de compostage, individuel ou collectif, au broyage en déchetteries, au mulching et à la permaculture.

Communes	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution
Laval	1 678,620	1 682,280	0,22%
Forcé	171,240	194,640	13,67%
Montflours	29,460	25,640	-12,97%
Nuillé	77,500	97,460	25,75%
Parné	91,140	92,680	1,69%
St Germain	105,880	90,180	-14,83%
TOTAL	2 153,840	2 182,880	1,35%

Des bennes pour le tout-venant étaient mises en place à Parné sur Roc et à Forcé avant l'ouverture de la déchetterie d'Entrammes le 12 novembre 2018. Des collectes d'encombrants sont effectuées par Mayenne Habitat, elles sont traitées comme du tout-venant au centre de tri.

Communes	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution
Laval *	55,040	60,300	9,56%
Forcé	36,980	31,500	-14,82%
Parné	27,420	26,020	-5,11%
Total	119,440	117,820	-1,36%
* collectes réalisées par Mayenne Habitat			

L'amiante

Afin d'éviter les dépôts sauvages d'amiante des particuliers, Laval Agglomération organise une collecte annuelle de l'amiante, réservée aux particuliers.

Cette collecte est limitée à 100 kgs / par foyer et vise à permettre aux usagers de se débarrasser de quelques éléments amiantés.

Cette collecte est très cadrée : il convient de s'inscrire à l'accueil du service gestion des déchets, avec la quantité estimative. Elle s'organise sur le site de la déchetterie de Laval un vendredi et un samedi, au mois de janvier, chaque année. Les règles de sécurité sont respectées et la collecte est effectuée par un prestataire qualifié.

Les tonnages collectés se sont stabilisés entre 2017 et 2018.

(en tonnes)	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution
AMIANTE	4,860	4,880	0,41%

La collecte des caissons Emmaüs pour le réemploi

Des caissons Emmaüs, sont installés dans chacune des 8 déchetteries. Les dépôts sont de plus en plus conséquents, mais peuvent certainement encore être améliorés.

<i>(en tonnes)</i>	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution
encombrant	106,569	137,760	29,27%

Les cartons des commerçants

L'association Alternatri assure, dans le cadre d'un marché d'insertion, la prestation de collecte des cartons des commerçants du centre ville de Laval, depuis octobre 2014. En 2018, 180 tonnes ont été collectées contre 166 tonnes en 2017.

Le mobilier

En 2018, les déchetteries de Louverné et d'Entrammes ont été équipées de bennes Eco-mobilier. Cela explique la progression des tonnages collectés.

<i>(en tonnes)</i>	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution
meubles	1030,280	1151,600	11,78%

Les pneus usagés de silos des agriculteurs

Laval Agglomération, en partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture de la Mayenne a mis en place, une collecte et un traitement des pneus agricoles usagés.

En effet, de nombreux agriculteurs possèdent des stocks de pneus usés, utilisés pour la couverture de silos mais dont ils n'ont plus l'utilité. Ces pneus ne rentrent pas dans la filière Aliapur.

Cette opération d'un coût de 6 890 € en 2018 a été financée par les exploitants concernés à hauteur de 3 516 €, par le conseil départemental de la Mayenne pour 2 004 € et par Laval Agglomération pour 1 370 €. Les coûts sont optimisés grâce à une organisation à l'échelle départementale.

88 tonnes de pneus ont ainsi été collectées sur l'agglomération, transportées et broyées chez Lafarge à St Pierre La Cour.

La collecte des papiers de bureau

Depuis 2010, Laval Agglomération a confié à l'association ALTERNATRI la collecte et la valorisation des papiers de bureau et des cartons collectés sur les différents sites des services de la collectivité. Des tribox ont été installées dans tous les bureaux et auprès de tous les photocopieurs. Les agents vident leurs tribox dans de grands conteneurs plastiques qui sont collectés une fois par mois par les agents d'Alternatri.

En 2018 : 3,957 tonnes de papier et carton ont été collectées contre 3,032 tonnes en 2017, soit une augmentation de + 30,51%.

La valorisation des déchets

La valorisation des déchets recyclables

Le compost

En 2018, deux distributions de compost ont été organisées, au printemps et à l'automne, avec au total 144 tonnes de compost distribuées. Pour rappel, 160 tonnes ont été distribuées en 2017.

L'extension des consignes de tri

Depuis 2016, tous les emballages se trient. Les dépôts doivent se faire dans les bacs jaunes ou dans les conteneurs multimatériaux, comme le papier.

Aucun de ces contenants n'a besoin d'être lavé.

Il faut, par contre, veiller à ne pas les emboîter.

Le barème CITEO

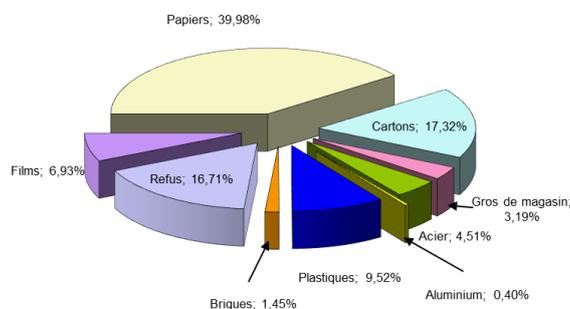
Laval Agglomération a signé, le 1^{er} janvier 2018 le contrat "barème F" pour l'action et la performance avec l'éco-organisme CITEO (fusion d'Eco-emballages et d'Eco-folio).

Le traitement des déchets recyclables

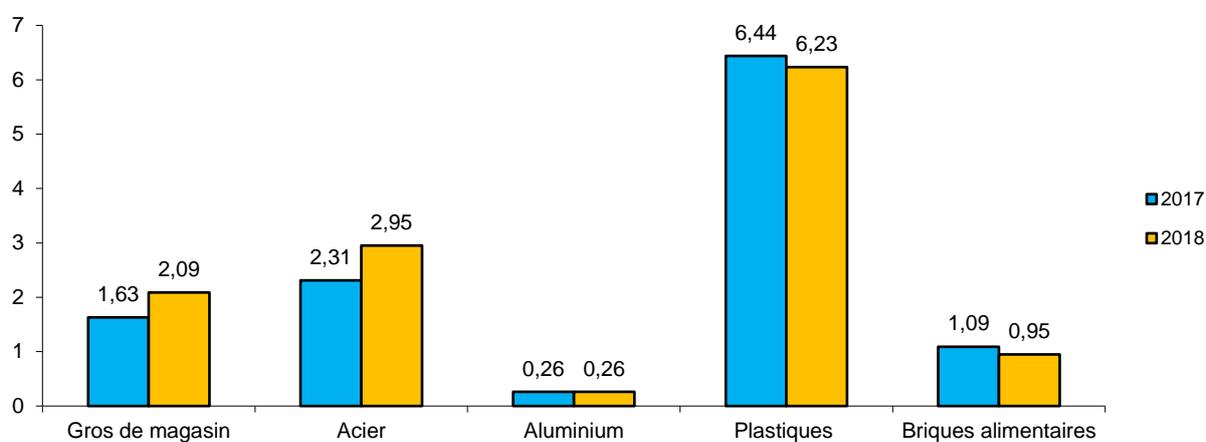
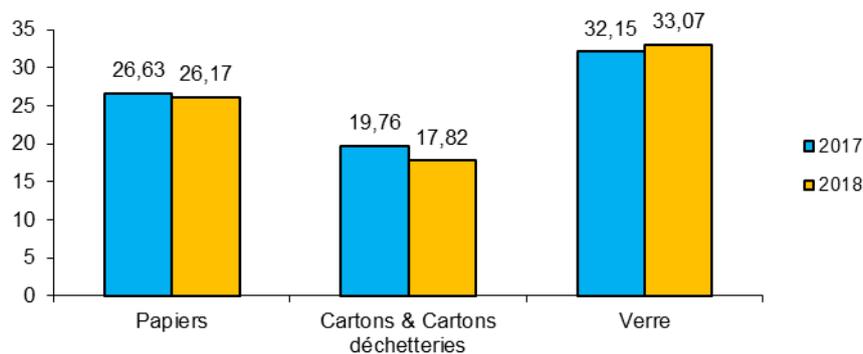
Tous les déchets recyclables collectés sur le territoire de Laval Agglomération sont dirigés vers le centre de tri de Séché. Ce centre est en capacité de traiter les déchets suite à l'extension des consignes de tri, notamment les nouvelles résines issues des collectes.

Le "point 0" (arrêt du tri à une date déterminée pour faire le bilan des stocks) réalisé tous les ans en fin d'année a été effectué en décembre 2018. Cette procédure permet de connaître les stocks amonts exacts pour chacune des collectivités clientes du centre de tri.

Chaque trimestre, des sondages sont effectués afin de déterminer la composition des conteneurs (norme AFNOR de caractérisation). Leur répartition est la suivante :



Les évolutions de performance en kg par habitant



	Tonnage 2010	Kg/hab	Tonnage 2017	Kg/hab	Tonnage 2018	Kg/hab	Evolution ratio 2018/2017	Evolution ratio 2018/2010
Papiers	2 310,74	24,85	2 548,167	26,63	2 508,441	26,17	-1,72%	5,34%
Cartons	376,245	4,05	1 318,533	13,78	1 086,350	11,34	-17,75%	180,19%
Cartons déchetteries	366,490	3,94	572,060	5,98	620,740	6,48	8,33%	64,36%
Gros de magasin			156,111	1,63	199,891	2,09	27,83%	
Acier	95,559	1,03	221,332	2,31	282,927	2,95	27,62%	187,32%
Aluminium	6,122	0,07	24,812	0,26	24,842	0,26	-0,05%	293,78%
Plastiques	330,247	3,55	616,030	6,44	597,123	6,23	-3,23%	75,46%
Briques alimentaires	81,604	0,88	104,477	1,09	91,172	0,95	-12,88%	8,42%
Verre	2 527,100	27,17	3 075,480	32,15	3 168,800	33,07	2,86%	21,68%
TOTAL	6 094,111	65,53	8 637,002	90,27	8 580,286	89,53	-0,82%	36,63%

La valorisation des déchets ménagers résiduels

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées du quai de transfert de Laval vers Pontmain par un transporteur, afin d'y être incinérées. Cette combustion à haute température permet la production d'énergie récupérée sous forme de vapeur. Cette vapeur est acheminée dans les canalisations de la laiterie voisine et utilisée pour le séchage du lait en poudre. Grâce à ce système, l'utilisation du fioul est limitée. Les métaux sont recyclés et les mâchefers sont réutilisés sur les chantiers de travaux publics.

Les refus et les erreurs de tri sont des déchets non recyclables qui ont été déposés par erreur ou par méconnaissance par les usagers dans le flux des multimatériaux. On peut citer par exemple des pièces métalliques, des jouets, de la vaisselle plastique, des brosses à dents...

Depuis 2017, ces refus de tri sont valorisés en CSR, combustibles solides de récupération. Ces CSR alimentent un four chaudière qui produit de la chaleur. Cette chaleur est notamment utilisée pour alimenter le réseau de chaleur de la ville de Laval.

Indicateurs financiers

Bilan financier

les recettes industrielles

Matériaux livrés	Tonnages 2017	Recettes H.T	Tonnages 2018	Recettes H.T
Verre	3 119,520	73 308,72	3 156,800	75 668,50
Papier	2 410,250	255 043,02	2 633,500	237 015,00
Carton	1 397,747	168 330,29	1 045,836	64 119,81
Carton déchetteries	556,023	74 468,49	620,334	51 836,59
Gros de Magasin	176,040	17 976,30	186,620	7 689,67
Acier	235,640	23 184,88	246,140	34 930,49
Aluminium	25,336	8 908,44	18,370	9 004,83
Plastiques	689,960	93 307,75	557,240	76 256,57
TOTAL	8 745,496	714 527,88	8 634,630	556 521,46

Matériaux vendus	Tonnages 2017	Recettes H.T	Tonnages 2018	Recettes H.T
Ferraille	878,880	72 852,34	902,780	109 364,28
Carton déchetteries	556,023	74 468,49	620,334	51 836,59
Batteries	6,298	629,60	5,038	506,77
Piles	8,197	819,63	5,668	570,14
TOTAL	1 449,398	148 770,06	1 533,820	162 277,78

Malgré des tonnages en hausse, notamment sur le papier, le carton et le gros de magasin, les recettes sont en baisse. En effet, les prix planchers s'appliquent sur ces flux ce qui occasionne une baisse des recettes.

Pour information, certains flux sont collectés et triés mais n'apportent aucune recette par les repreneurs, il s'agit notamment des films PE (polyéthylène).

Bilan recettes et dépenses

le fonctionnement :

Libellé enveloppe	CA 2018	%
recettes	10 052 995	100
TEOM	6 958 740	69,22
RS	345 128	3,43
recettes pros en déchetteries	17 351	0,17
soutiens eco-organismes	1 960 703	19,50
subventions	60 490	0,60
recettes industrielles	660 227	6,57
recettes diverses	50 356	0,50

Libellé enveloppe	CA 2018	%
dépenses	8 408 143	100
charges de personnel	2 225 362	26,47
prestation de collecte des déchets	2 026 492	24,10
prestation de tri et de traitement des déchets	3 529 303	41,97
entretien des véhicules	140 849	1,68
carburant	161 366	1,92
frais divers de gestion courante	65 399	0,78
communication et intervention du GLEAM	51 369	0,61
intérêts d'emprunts	51 671	0,61
location des locaux	47 509	0,57
frais divers régie collecte	23 454	0,28
entretien des bacs roulants et du logiciel de suivi	24 126	0,29
subventions	16 859	0,20
prévention des déchets	8 263	0,10
divers	36 121	0,43

l'investissement

Libellé enveloppe	CA 2018	%
dépenses	1 900 424	100
remboursement capital de la dette	241 232	12,69
acquisition et travaux CE	483 525	25,44
déplacement CE	37 430	1,97
acquisition bacs roulants	76 268	4,01
parc roulant acquisition et réparations	226 488	11,92
acquisitions diverses	10 875	0,57
travaux divers	59 596	3,14
travaux déchetterie Entrammes	468 122	24,63
acquisition bâtiment SGD	296 888	15,62

Information sur la TEOM et la redevance spéciale

Chaque foyer de l'agglomération est concerné par la collecte, soit en porte à porte, soit en point d'apport volontaire. Pour financer cette gestion des déchets ménagers, tous les foyers sont redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, y compris s'ils n'utilisent pas le service. Cette taxe est recouvrée par les services de l'Etat. Il s'agit d'une taxe dont le taux a été fixé à 7,18 % par le Conseil Communautaire de Laval Agglomération. Elle s'applique sur la valeur locative du logement ou du local quand il s'agit d'une entreprise. Elle représente 70% des recettes du budget des déchets.

En vertu des dispositions de l'article 1521 (II) du CGI, sont exonérés, de droit, de la TEOM :

- les usines ;
- les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'Etat ;
- les locaux des départements et des communes ;
- les établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public.

Laval Agglomération exonère, de manière facultative et à la demande du propriétaire, certains locaux à usage industriel ou commercial qui ne remplissent pas les critères pour bénéficier de l'exonération de plein droit. Cette exonération est laissée à la libre appréciation du Conseil Communautaire, sur délibération annuelle, révisable. Pour être prise en compte par les services fiscaux, cette délibération doit intervenir avant le 15 octobre de l'année en cours pour s'appliquer l'année suivante (CGI art.1639 A bis). Les demandes annuelles d'exonération doivent parvenir au service gestion des déchets au plus tard le 31 août de l'année en cours accompagnées des justificatifs nécessaires. En effet, le demandeur doit justifier qu'il finance une évacuation de ses déchets par un prestataire et pouvoir fournir le contrat et les factures correspondants.

La redevance spéciale est associée à la TEOM.

Elle est payée par toute entreprise, y compris les commerçants et les artisans, ou par toute administration, localisée dans le périmètre de la collectivité, qui est exonérée de la TEOM de plein droit ou sur initiative de la collectivité ; soit assujettie à la TEOM, mais dont la quantité de déchets à éliminer représente une quantité importante ; dès lors que ces déchets ne nécessitent pas de dispositions particulières et sont éliminés dans le cadre du service public sans aucune autre sujétion particulière.

Depuis la loi de finances rectificative en 2015, la redevance spéciale est devenue facultative pour les collectivités assujetties à la TEOM.

A Laval Agglomération, seules les administrations sont concernées par cette mise en place depuis juillet 2004 :

- instauration de la redevance spéciale par délibération du 22 novembre 2002 ;
- vote de la formule de calcul par délibération du 16 mai 2003 ;

- définition du coût du service 2004 : 25 juin 2004 (130 € la tonne) ;
- la formule de calcul de la redevance prend en compte :
 - la quantité de déchets présentés (en bacs) ;
 - la fréquence de passage à la semaine ;
 - le nombre de semaines dans l'année en fonction de l'activité ;
 - le prix à la tonne, le tout divisé par 1000 pour une estimation au litre ;
 - un coefficient de remplissage de 90% car les contenants ne sont pas toujours pleins ;
 - un coefficient de densité, défini sur une estimation moyenne de densité des déchets déposés dans le conteneur (0.13 = 130 g/litre de déchets) ;
 - la formule est donc la suivante :

(quantité x fréquence x semaines x 0.13 x 0.9 x prix à la tonne) / 1 000

- montant de la redevance 2018 : la formule de calcul de la redevance prend en compte le coût du service composé d'une partie collecte et de la partie " traitement".
 - Prix (P) à la tonne = Collecte © + traitement (T).
 - Le prix de traitement 2018 est de : 81,35 € TTC (73,95 € HT avec TVA à 10%).
 - La collecte est assurée entièrement par la régie.
 - Le montant de la redevance spéciale n'a pas évolué en 2018.
 - Le prix HT/tonne 2018 est donc de 161,53 € HT, soit : 177,68 € TTC.

Indicateurs selon la méthode ComptaCoût

Les coûts aidés représentent le coût global, y compris celui des frais de structure, restant à charge après déductions des recettes industrielles (les ventes de matériaux triés, les soutiens des eco-organismes et les subventions de fonctionnement :

- le coût aidé global hors taxe :

Coût aidé €HT/habitan t	OMR	Verre	Multimatériaux	Déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
2015	39,70	1,80	12,03	15,30	0,38	2,39	0,41	70,83
2016	39,41	2,50	7,86	15,96	0,56	2,72	0,39	68,08
2017	39,95	2,49	10,14	15,91	0,49	2,57	0,40	70,69
2018	39,19	2,01	10,78	17,27	0,59	2,77	0,43	71,67
Evolution 2018/2015	-1,28%	11,67%	-10,39%	12,88%	55,26%	15,90%	4,88%	1,19%

- le coût aidé hors taxe ramené à la tonne :

Coût aidé €HT/Tonne	OMR	Verre	Multimatériaux	Déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
2015	200,55	59,26	189,80	100,21	236,29	66,56	158,62	151,26
2016	202,58	80,16	123,31	94,56	182,07	66,93	64,12	139,45
2017	208,28	77,39	153,32	93,43	195,58	65,69	93,28	144,91
2018	205,03	60,90	162,95	96,90	214,04	69,28	98,58	144,31
Evolution 2018/2015	0,02	0,03	-0,14	-0,03	-0,09	0,04	-0,38	-0,05

- le coût aidé hors taxe ramené à l'habitant :

Coût aidé €HT	OMR	Verre	Multimatériaux	Déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
2015	3 802 768	172 327	1 152 369	1 465 492	36 589	132 842	21 848	6 784 238
2016	3 773 457	239 395	752 719	1 528 271	53 460	150 343	20 661	6 518 309
2017	3 822 430	237 997	969 956	1 522 111	47 310	141 478	21 163	6 762 444
2018	3 755 743	192 981	1 033 233	1 655 100	56 929	151 718	22 671	6 868 375
Evolution 2018/2015	-0,01	0,12	-0,10	0,13	0,56	0,14	0,04	0,01

Coûts complets par étape technique, sur la base de la population au 1^{er} janvier 2018, à savoir 95 834 habitants :

- coût total hors taxe :

Année 2018 Montants en euro HT	Flux des déchets								coût total par étape
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts	Encombrants		
Etapas Techniques	Prévention	10 708	---	---	66 916,16	11 300,31	39 214,90	---	128 139,51
	Pré-collecte	529 460	182 193,86	458 646,66	---	---	---	---	1 170 300,11
	Collecte	1 680 212	87 458,88	957 902,50	542 757,44	35 280,00	71 719,38	3 336,00	3 378 665,99
	Transfert/Transport	---	11 090,80	---	560 377,21	---	---	---	571 468,01
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	537 145,11	6 263,81	---	---	543 408,92
	Tri et conditionnement	---	---	1 192 040,32	---	---	---	---	1 192 040,32
	Compostage	---	---	---	---	---	30 245,22	---	30 245,22
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	17 938,29	17 938,29
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	74 822,69	---	---	---	74 822,69	
(REG) traitement des déchets non dangereux - énergie OM	1 354 615	---	---	---	---	---	---	1 354 614,62	
Total des charges techniques	3 574 995	280 743	2 608 589	1 782 018	52 844	141 179	21 274	8 461 643	

- coût total hors taxe ramené à la tonne :

Année 2018 Montants en euro HT / tonne		Flux des déchets						coût total par étape	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts		Encombrants
Etapas techniques	Prévention	0,58	---	---	3,92	42,49	17,91	---	3,39
	Pré-collecte	28,90	57,50	72,33	---	---	---	---	42,06
	Collecte	91,72	27,60	151,07	31,78	132,65	32,75	14,51	70,99
	Transfert/Transport	---	3,50	---	32,81	---	---	---	28,22
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	31,45	23,55	---	---	31,33
	Tri et conditionnement	---	---	188,00	---	---	---	---	188,00
	Compostage	---	---	---	---	---	13,81	---	13,81
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	78,01	78,01
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux (REG) traitement des déchets non	---	---	---	4,38	---	---	---	4,38
Total des charges techniques		195,15	88,60	411,40	104,34	198,69	64,47	92,52	

- coût total hors taxe ramené à l'habitant :

Année 2018 Montants en euro HT / habitant		Flux des déchets						coût total par étape	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets des professionnels	Déchets verts		Encombrants
Ratio en kg collecté/habitant		191,00	33,00	66,00	178,00	3,00	40,00	4,00	497,00
Etapas Techniques	Prévention	0,11	---	---	0,70	0,12	0,71	---	1,34
	Pré-collecte	5,52	1,90	4,79	---	---	---	---	12,21
	Collecte	17,53	0,91	10,00	5,66	0,37	1,31	0,06	35,26
	Transfert/Transport	---	0,12	---	5,85	---	---	---	5,96
	Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	5,61	0,07	---	---	5,67
	Tri et conditionnement	---	---	12,44	---	---	---	---	12,44
	Compostage	---	---	---	---	---	0,55	---	0,32
	Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	0,34	0,19
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,78	---	---	---	0,78
(REG) traitement des déchets non dangereux - énergie OM		14,14	---	---	---	---	---	---	14,14
Total des charges techniques		37,30	2,93	27,23	18,60	0,56	2,57	0,40	88,31

Conclusion

Le service public d'élimination des déchets de Laval Agglomération accompagne tous les usagers du territoire dans le geste de tri : les ordures ménagères résiduelles qui continuent à diminuer, la collecte sélective et les dépôts en déchetteries qui augmentent...

La qualité du service progresse avec la recherche permanente d'évolutions techniques et d'amélioration des prestations.

La régie du service permet une bonne réactivité sur les demandes diverses du périmètre d'intervention.

Le taux de la TEOM est quant à lui maintenu à 7,18 %.

Annexes

Délibérations et événements marquants de l'année 2018

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, année 2017 : délibération n°088/2018 du 17 septembre 2018,
- avenant n°1 au marché de collecte en porte à porte 3, année 2018 : délibération n°022/2018 du 29 janvier 2018,;
- décision cession de 180 conteneurs de collecte ordures ménagères pour la communauté de communes du pays de Château-Gontier : délibération n°013/2018 du 24 Janvier 2018,
- convention de collecte des déchets prestations annexes commune de L'Huisserie année 2017 : délibération n° 025/2018 du 2 février 2018,
- convention de collecte des déchets prestations annexes commune de Parné sur Roc année 2017 : délibération n° 026/2018 du 2 février 2018,
- convention de collecte et de traitement des déchets non ménagers n°169 notifiée le 9 mai 2012 mairie Ahuillé: Avenant N°1 préfecture du 16 avril 2018
- Entrammes projet de réalisation d'une déchetterie intercommunale: délibération n°012/2018 du 12 février 2018,
- subvention demande de subvention Ademe pour les déchetteries : délibération n°068/2018 du 12 Mars 2018,
- marché collecte et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes implantées sur plusieurs communes de Laval Agglomération : délibération n°086/2018 du 9 avril 2018,
- participation de Laval Agglomération au projet espaceco2018: délibération n°084/2018 du 9 avril 2018,
- convention de déplacement des conteneurs enterrés îlot Mortier conclue entre Laval Agglomération et Méduane Habitat : Délibération n°092/2018 du 12 juillet 2018:
- collecte des déchets diffus spécifiques – Eco-DSS- Avenant n°1 : délibération n°146/2018 du 3 septembre 2018,
- contrat territorial pour le mobilier usagé 2018 : délibération n°147/2018 du 3 septembre 2018,
- collecte des pneus agricoles groupement de commande avec le conseil départemental de la Mayenne : délibération n° 148/2018 du 3 septembre 2018,
- convention de déplacement des conteneurs enterrés îlot Mortier, rue Davout, conclue entre Laval Agglomération et Méduane Habitat : décision n°132/2018 du 29 octobre 2018
- plan de prévention des déchets, demande de subvention 2018 au conseil départemental de la Mayenne : délibération n°195/2018 du 26 novembre 2018
- collecte des déchets électriques et électroniques OCAD3E annexes modifiées à la convention du 6 janvier 2016 : délibération n°197/2018 du 26 novembre 2018

- lancement d'une procédure de marché public fourniture de bacs roulants de pièces détachées et location du logiciel de gestion et des terminaux portables d'indentification: délibération n°198/2018 du 26 novembre 2018
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères, exonération des locaux industriels et commerciaux, Communauté d'Agglomération de Laval, année 2019 : délibération n°089/2018 du 17 septembre 2018,
- redevance spéciale, montant 2019 et formule de calcul : délibération n°148/2018 du 10 décembre 2018.

Glossaire

- BDR : bacs de regroupement, des bacs positionnés dans lesquels les usagers déposent leurs déchets
- CA 2018 : compte administratif 2018
- CE : conteneurs enterrés
- collecte sélective : les multimatériaux et le verre
- DV : déchets verts
- éco-organismes : société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché moyennant le paiement d'une contribution financière ; ils versent des soutiens aux collectivités qui ont conventionné avec eux.
- multimatériaux : tous les papiers et tous les emballages (métalliques, papiers, cartons et plastiques)
- OMR : ordures ménagères résiduelles
- PAP : porte à porte (collecte)
- PDR : points de regroupement, les usagers vont déposer leurs bacs individuels sur un site particulier le jour de la collecte
- recettes industrielles : recettes issues de la revente de certains déchets dès lors qu'ils sont collectés et triés
- REP : responsabilité élargie des producteurs ; dans le cadre des REP, les fabricants, les distributeurs pour les produits de leurs propres marques et les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre financièrement en charge la gestion de ces déchets ; basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers un éco-organisme ; lors des achats, l'éco participation, permet de financer le recyclage, la valorisation et le traitement de ces déchets.
- TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TEOMA : taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des assimilés



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LAVAL AGGLOMÉRATION
Service gestion des déchets
Boulevard Henri Becquerel
Zone Industrielle des Touches
53000 Laval
02 53 74 11 00
dechets@agglo-laval.fr
www.agglo-laval.fr